



COMITE
DIRECTEUR

Relevé de décisions

Samedi 06 Novembre 2021

HORAIRE

9H00

LIEU

PARIS – UIC-P ESPACE CONGRES

La réunion est ouverte à 8h35 par le Président

1. Communication du Président

- Le Président salue l'ensemble des membres du Comité Directeur présents mais également celle des Présidents de Comités d'Outre-mer présents : Daniel BLONDY (La Réunion), Sébastien BOTTIN (Martinique) et Teiki DUBOIS (Polynésie).
 - Le Président demande au Comité Directeur d'observer une minute de silence en hommage aux disparus de ces dernières semaines : Quentin DAUBA, Christine MERNARDEAU-PLANCHENAU, Mathis GONCALVES, Andréa LOMBARD, René BERBIZIER.
 - Le Président précise que l'arrêté des comptes sera présenté par le Trésorier Général lors de la séance.
 - Le Président annonce que le Président de la République viendra rencontrer les joueurs du XV de France le 15 novembre au CNR.
 - Le Président indique que lors de l'avant match, la FFR a organisé une rencontre avec les recteurs d'académies. Une signature avec le Ministre de l'Education Nationale et la Ministre déléguée chargée des Sports est prévue afin de reconnaître le diplôme Brevet Fédéral pour intervenir dans les écoles.
 - Le Président évoque les conditions du closing CVC / SNRL qui est une belle réussite pour les fédérations signataires. Cet accord aura un retentissement international.
- Conditions du closing CVC / SNRL
- J. COLLETTE présente à l'ensemble des élus les conditions du closing du Projet LIGHT du Comité des 6 Nations.
- En particulier l'organigramme des entités structurant le partenariat, les règles de fonctionnement de la gouvernance de New 6N Union, les conditions d'adhésion et de départ d'une fédération.
- Il précise que le pouvoir sportif reste aux mains des fédérations conformément aux règles de World Rugby, les confédérations et le droit français. L'investisseur privé détiendra 1/7 du capital.

2. Secrétariat Général

Le SG débute son intervention en faisant un point sur les effectifs. La FFR enregistre un des plus faibles taux de pertes du sport français. Il indique qu'en comparaison avec le mois de décembre 2019 une augmentation de 6,93% est observée sur les licences compétitions et loisirs.

1) Approbation des Procès-Verbaux FFR

Le Secrétaire Général soumet à l'approbation du Comité Directeur plusieurs Procès-Verbaux de réunions institutionnelles de la FFR.

- a) Bureau Fédéral du 1^{er} Septembre 2021
- b) Comité Directeur du 10 Septembre 2021
- c) Bureau Fédéral du 1^{er} Octobre 2021
- d) Bureau Fédéral du 8 Octobre 2021
- e) Bureau Fédéral du 11 Octobre 2021
- f) Bureau Fédéral du 15 Octobre 2021

Le Comité Directeur approuve à la majorité (POUR CONTRE ABSTENTION)

2) Approbation des Procès-Verbaux LNR

Le Secrétaire Général soumet à l'approbation du Comité Directeurs plusieurs Procès-Verbaux de réunions de la LNR.

- a) Comité Directeur du 20 Août 2021
- b) Comité Directeur du 24 Août 2021
- c) Comité Directeur du 20 Septembre 2021
- d) Comité Directeur du 12 Octobre 2021

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

3) Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 11 Décembre 2021

Le Secrétaire Général présente l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant lieu le 11 décembre 2021.

1. Ouverture de la 154ème Assemblée Générale Ordinaire Financière par le Président de la FFR
2. Point d'information sur le projet LIGHT – 6 Nations
3. Lecture du rapport financier par le Trésorier Général
4. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
5. Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2021
6. Affectation du résultat de l'exercice 2020/2021 en report à nouveau
7. Approbation des conventions réglementées
8. Souscription d'un emprunt exceptionnel – Projet de création du Centre d'Innovation du Rugby (Stade Raoul Montbrand)
9. Présentation des avenants à la Convention entre la FFR et la LNR
10. Clôture de la 154ème Assemblée Générale par le Président de la FFR

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

4) Arrêté des effectifs

Le SG présente l'arrêté des effectifs au 31/10/21.

Ligue	Nombre de Clubs	Licenciés	Voix Théoriques
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	275	42060	1534
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	87	9956	384

BRETAGNE	69	8561	331
CENTRE - VAL DE LOIRE	68	7941	311
CORSE	13	803	36
GRAND EST	62	7348	284
HAUTS DE FRANCE	62	8538	322
ILE-DE-FRANCE	149	27163	910
NORMANDIE	53	5849	239
NOUVELLE-AQUITAINE	367	50804	1870
OCCITANIE	431	56842	2017
PAYS DE LA LOIRE	56	7006	268
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	127	17008	621
GUADELOUPE	12	478	24
GUYANE	10	234	9
MARTINIQUE	9	231	10
MAYOTTE	16	371	16
NOUVELLE-CALÉDONIE	27	1222	53
REUNION	15	1663	69
WALLIS ET FUTUNA	6	73	4
Total général	1914	254151	9312

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

3. Délibérations

1. Mouvements de clubs

Le Secrétaire Général soumet à la validation du Comité Directeur plusieurs affiliations de clubs.

- LFDB – LES FILS DU BEDOUIN – TOURNEE RUGBY – Avis Favorable de la Ligue Occitanie
- SAMOENS SANGLIERS RUGBY UNION FOOTBALL CLUB – Avis Favorable de la Ligue AURA
- RUGBY CLUB EPINAY SUR SEINE – Avis Favorable de la Ligue Ile de France
- STADE DE VANVES – Avis Favorable de la Ligue Ile de France

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

2. Désignation d'un chargé d'instruction

E. REAY-JONES soumet à l'approbation du Comité Directeur la désignation de Bradley BELO en qualité de chargé d'instruction auprès du Conseil de discipline du Rugby français.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

3. Comité consultatif des Partenaires sociaux du Rugby (CCPSR)

La FFR souhaite instaurer un lieu d'échange privilégié entre la Fédération et les organisations représentatives des employeurs et des salariés, participant au dialogue social et intervenant dans le secteur fédéral, appelé Comité consultatif des partenaires sociaux du rugby.

P. BUISSON en présente les objectifs, la composition, l'organisation.

Le Comité consultatif des partenaires sociaux du rugby (ci-après dénommé « CCPSR ») est un espace d'échange privilégié entre la Fédération française de rugby (FFR) et les partenaires sociaux du rugby (ci-après dénommés les « Partenaires sociaux »), à savoir :

- Provale, en tant qu'organisation représentative des joueurs de rugby ;

- Tech XV, en tant qu'organisation représentative des entraîneurs et éducateurs de rugby ;
- Le CoSMoS, en tant qu'organisation représentative des employeurs du rugby.

Ce comité répond à un double objectif :

- a) Permettre à la FFR de consulter les Partenaires sociaux sur les aspects de la réglementation des compétitions fédérales de rugby présentant un lien avec leurs missions et domaines d'expertise ;
- b) Renforcer les relations entre les Partenaires sociaux et la FFR dans le cadre des travaux de la commission chargée de négocier et d'adapter l'accord sectoriel applicable dans certains championnats fédéraux.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

4. Création de commissions

Le Secrétaire Général propose la création de 2 commissions et en présente les compositions :

- Commission des organisations fédérales / Président : A. IRIBARNE
- Commission Club du 21^{ème} siècle / Président : B. CASTANEDO

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

5. Avenants Convention FFR/LNR (10 minutes)

S. SIMON présente au CD les avenants n°8 et n°9 à la convention entre la FFR et la LNR relative aux conditions de mise à disposition des joueurs du XV de France.

La FFR et la LNR se sont rapprochées en vue de conclure deux avenants portant respectivement sur l'organisation de l'intersaison 2021 pour certains des joueurs sélectionnés pour la tournée d'été 2021 en Australie et sur l'aménagement des conditions de mise à disposition des joueurs de l'équipe de France sur la saison 2021-2022.

Avenant n° 8 : La Fédération a convenu avec la LNR, en lien étroit avec les clubs et les syndicats, d'un avenant (7) spécifique pour la libération de 42 joueurs en fin de saison dernière afin de concourir à la tournée d'été en Australie.

Cet avenant prévoyait également les conditions de l'intersaison pour ces joueurs sélectionnés. Les joueurs participant à la Tournée en Australie en juillet 2021 devant observer une période sans match officiel à l'intersaison 2021 de 8 semaines. Ces joueurs peuvent ainsi reprendre la compétition avec leur Club lors de la 2ème journée de TOP 14 programmée le weekend des 9/10/11 septembre.

Cependant, des joueurs (8) n'ont participé à aucun des 3 matchs et des clubs souhaiteraient en disposer par dérogation dès la 1ère journée.

Après avis de la Commission Paritaire, il convenait de favoriser ces dérogations, en parfait respect de la santé des joueurs, en modifiant l'article 2 de l'avenant n°7 prévoyant les dispositions applicables à la période sans match à l'intersaison 2021 pour les joueurs participant à la Tournée de juillet 2021.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

Avenant n°9 :

Les périodes de mise à disposition restent celles prévues par la Convention FFR-LNR : 4 semaines pour les tests de novembre (incluant 2 semaines de préparation avant le 1er test) et 8 semaines pour le Tournoi des Six Nations (incluant 2 semaines de préparation avant le 1er match).

Pour chaque semaine de la période de mise à disposition, 42 joueurs seront rassemblés en début de semaine, avec réduction du groupe à 28 joueurs en milieu de semaine.

Dans la mise en œuvre de ce principe, plusieurs points d'optimisation sont intégrés :

- Parmi les 42 joueurs convoqués pour chaque rassemblement, 5 clubs au minimum devront compter entre 1 et 3 joueurs sélectionnés. Cette disposition vise à ce que ce groupe élargi soit réparti entre le plus grand nombre de clubs, dans le même esprit que l'accord passé la saison dernière.
- L'organisation de la journée du mercredi sera aménagée de telle façon que les 14 joueurs non retenus soient de retour à leur domicile le mercredi soir (au lieu du jeudi la saison dernière) ; ainsi ces joueurs pourront s'entraîner avec leur club dès le jeudi matin.
- Lors des 2 weekends sans match international situés pendant le Tournoi des Six Nations (weekends des 18ème et 20ème journée de TOP 14), seuls 23 joueurs seront « protégés » et ne pourront jouer avec leur club.

Cet avenant reconduit également la « contribution performance » prévoyant un intéressement financier de la LNR aux résultats sportifs de l'Equipe de France dans le Tournoi des Six Nations.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

6. Protocole FFR/LNR Equipe de France à 7

A. MOGA présente ensuite le protocole d'accord entre la FFR et la LNR concernant la sélection de joueurs en équipe de France à 7.

Le programme prévisionnel de l'Equipe de France à 7 concerné par le Protocole est précisé par le VP. Toutefois, en raison notamment de la pandémie de Covid19, ce programme peut être amené à évoluer.

- Tournoi de Dubaï : 26 au 27 Novembre 2021
- Tournoi du Dubaï : 3 au 5 Décembre 2021

Dans la sélection des joueurs, la FFR prêter attention aux échéances sportives des clubs et veillera à ne pas sélectionner de joueurs devant disputer des matches à fort enjeu sportif pendant la période concernée, sauf accord préalable et express du club concerné.

Pour le bloc de 2 Tournois (au sens de deux Tournois programmés sur 2 weekends consécutifs), la mise à disposition couvre trois weekends : le weekend précédant le premier Tournoi et les deux weekends où se déroulent les Tournois. La mise à disposition du joueur sélectionné débutera au cours de la semaine précédant le premier des trois weekends. Le retour des joueurs en France interviendra au plus tard le mardi 12h suivant le troisième weekend.

Dans le cas où la FFR utilise la possibilité de changer l'un des joueurs sélectionnés entre les deux Tournois du Bloc :

- La période de mise à disposition du joueur sélectionné pour le premier Tournoi du Bloc couvrira le weekend précédant le premier Tournoi et le weekend où se déroule le premier Tournoi. Le retour du joueur en France interviendra au plus tard le mardi 12h suivant le déroulement de ce Tournoi ;
- La période de mise à disposition du joueur sélectionné pour le second Tournoi du Bloc débutera le lundi précédant le second Tournoi et s'achèvera à l'issue du weekend où il se déroule. Le retour du joueur en France interviendra au plus tard le mardi 12h suivant le déroulement de ce second Tournoi.

Les décisions de sélection des joueurs seront communiquées par la FFR au club, au joueur, et à la LNR au plus tard 15 jours avant le début de la période de mise à disposition concernée.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

7. Désignations au sein du Comité fédéral d'éthique et de déontologie

F. LAJAT propose la désignation du membre suivant dont le nouveau mandat débutera immédiatement :

- Philippe TERNEYRE, Professeur de droit, spécialisé en droit public des affaires et des contrats publics,

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

Le Comité Fédéral est désormais complet.

8. Avenants aux contrats avec le groupe Société générale (10 minutes)

J. COLLETTE soumet à l'approbation du Comité Directeur deux avenants aux contrats avec le groupe Société Générale concernant les conditions d'adaptation des contrats de partenariat entre la FFR et la Société Générale pour tenir compte de l'impossibilité partielle pour la FFR d'exécuter ses prestations contractuelles entre mars 2020 et juillet 2021 du fait de la crise sanitaire internationale liée à la pandémie de covid-19.

Le premier avenant concerne la billetterie, les hospitalités, les voyages et séminaires non honorés par la FFR au titre des Saisons 2019/2020 et 2020/2021 en raison de la crise sanitaire. Le montant des contreparties à compenser s'élève à 427 142,15€.

Le Directeur délégué détaille ce dispositif compensatoire.

Le second avenant concerne le rugby à 7 et le dispositif compensatoire est le suivant :

La rémunération forfaitaire des saisons sportives est modifiée comme suit :

En contrepartie des droits concédés par la FFR, dont le Trophée Étudiant, la Société Générale s'engage à verser à la fédération la rémunération suivante, qui sera majorée de la TVA applicable à la date de facturation :

- 900 000 € HT au titre de la Saison Sportive 2020/2021 ;
- 900 000 € HT au titre de la Saison Sportive 2021/2022 ;
- 900 000 € HT au titre de la Saison Sportive 2022/2023 ;
- 800 000 € HT au titre de la Saison Sportive 2023/2024.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

9. Projet de contrat avec la société DECATHLON pour la fourniture des tenues et équipements des arbitres professionnels et semi-professionnels

J. COLLETTE présente le projet de contrat avec la société DECATHLON concernant la fourniture des tenues et équipements des arbitres professionnels et semi-professionnels.

De fin 2020 à mai 2021 la Fédération a consulté le marché pour obtenir un partenaire équipementier des Arbitres (dotation gratuite des tenues + cash pour droit de partenariat).

Une dizaine de marques ont été consultées (Le Coq Sportif, Kappa, Hungaria, Be Rugby, Adidas, Decathlon...)

Le constat est que ce marché est trop limité pour qu'un opérateur entrevoie un intérêt à « acheter » un partenariat. Nous n'avons donc pas reçu de propositions intéressantes de la part des marques, seul Decathlon, au travers de sa marque OFFLOAD ayant fait une proposition commerciale relativement intéressante :

- Technicité des produits satisfaisant les arbitres ;
 - Design des maillots intéressant ;
 - Capacité à livrer selon les délais souhaités.
- Durée du contrat : 3 ans (2021/2022 à 2023/2024) + 1 saison en option (2024/2025).
 - Attributaire proposé : DECATHLON Offload
 - Valorisation de la dotation initiale et des droits de partenariat
 - o Valeur des produits livrés par DECATHLON pour la saison 2021 2022 : 89 k € HT
 - o Remise commerciale : 9 k € HT
 - o Valeur des droits de marketing concédés par la FFR : 6 k € HT (CP commun pour annonce du partenariat + marquage Offload sur les shorts la 1 ère saison)
 - o Reste à payer par la FFR : 74 k € HT
 - Equipements des arbitres professionnels et semi professionnels (du Top 14 jusqu'à la Fédérale 3 + ceux du « Super Sevens ») :
 - o 3 maillots de 3 coloris différentes
 - o 1 short
 - o 1 paire de chaussettes
 - o 1 survêtement (veste + pantalon)
 - o 1 k way/coupe-vent.

Le Comité Directeur approuve à la majorité (6 ABSTENTION).

10. Consolidation des RG en vue de préserver la solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel (5 minutes)

Le vote a été reporté à un Comité Directeur ultérieur.

11. Plan d'actions Territorialité

H. MONDINO introduit ce point sur le plan d'action Territorialité avec un rappel du travail mené pendant la crise sanitaire :

- Conceptualisation et formalisation du projet fédéral du Club du 21^è siècle.
- Formalisation du projet éducatif de la FFR.
- Structuration autour des projets associatifs de club : création d'un guide, formations des CTC...)
- Mise en place de l'expérimentation du projet des Fonds de dotation des Ligues.
- Création du parcours de formation des dirigeants (financement de la GMF).
- Définition de la méthodologie de réalisation des schémas directeurs des équipements rugby au niveau régional.
- Formalisation des outils de conventionnement : FFR/Ligue et FFR/Ligue/CD.
- Réponses aux appels à projets ESS : Transformation Job (PIC), Ecole du Rugby Citoyen (Impact 2024) ...

L'élu rapporte ensuite le plan d'actions détaillé réalisé lors du séminaire ayant eu lieu au mois de septembre.

Les 15 et 16 septembre en Ligue Sud-PACA, la Commission Territoires et Proximité s'est réunie en ateliers opérationnels pour formaliser un plan d'actions sur les thématiques suivantes :

Club du 21^{ème} siècle : Actions clubs « clés en main » /Réponses FFR aux appels à projets ESS

Label Club « Sociétal » : Mise en place et déploiement opérationnel du Label.

INEF : les formations « Vie associative » : parcours du dirigeant, plan de formations, MOOC...

Territoires : Les schémas directeurs des équipements rugby régionaux et l'impact environnemental (compensation carbone...).

Ligues : Refonte de la convention FFR/Ligue

Comités départementaux : Convention FFR/Ligue/CD et l'évaluation des POS des Comités départementaux.

Les 7 et 8 octobre en Ligue Aura, un Haut-Conseil des Territoires a amendé et validé les travaux sur les thématiques « Ligues » et « Comités départementaux ».

- Club du 21^{ème} siècle

H. MONDINO présente, avec B. CASTANEDO, les actualités du projet du club du 21^{ème} siècle.

Après la Fédération, les Ligues et les Comités Départementaux c'est maintenant aux Clubs de déterminer leur projet global à travers la formalisation de projet associatif de club.

Ce travail permettra d'ancrer le club du 21^{ème} siècle dans cette société en évolution.

Un club du 21^{ème} siècle c'est un club qui :

- S'engage partout : terrain, club house, territoire ;
- S'engage pour tous : licenciés, bénévoles, hommes, femmes, enfants, personnes en situation de handicap ;
- S'engage dans son environnement : cités éducatives, actions dans les quartiers prioritaires QPV, la ruralité, l'environnement carcéral... ;

Les CTC, au cœur de l'accompagnement des clubs, ont reçu les outils et la formation pour accompagner les clubs dans la réflexion et la formalisation du projet associatif de club. Au club de les accueillir et d'enclencher la démarche de projet.

Le Club du 21^{ème} siècle est un outil pour répondre aux enjeux :

- Educatif : Création du socle socio-éducatif fédéral
- Pédagogique et sportif : Des Rugbys pour toutes et tous
- Economiques : Création de fonds de dotation régionaux
- Sociétaux : un label et un programme d'actions « clés en main » pour les clubs

La Fédération Française de Rugby, à travers son projet éducatif accompagne les clubs à mettre en perspectives le sens de leurs actions.

Afin de répondre aux objectifs fixés et de permettre aux clubs de s'inscrire dans ce projet, un socle socio-éducatif a été créé.

➤ Il s'adresse à qui ? Dans quel but ?

Le socle socio-éducatif s'adresse à tous les clubs affiliés à la FFR afin de s'adapter au territoire et aux enjeux sociétaux d'un monde en constante mutation

L'objectif est que chacun puisse proposer, dans son territoire, un lieu d'épanouissement et de construction pour les enfants

Le projet éducatif offre aux clubs de nouvelles perspectives d'actions dans une capacité de développement au-delà des terrains, avec de nouveaux partenaires et de nouveaux moyens.

Il est composé de 6 catégories d'âges, chacune représentant des enjeux éducatifs propres :

- 3 à 6 ans (Les premiers pas du Vivre Ensemble)
- 7 à 10 ans (Début de l'âge de raison)
- 11 à 14 ans (Le temps des Pairs)
- 15 à 25 ans (Le champ des possibles)
- 26 à 60 ans (L'accomplissement, le Rugby, l'école de la vie)
- A partir de 60 ans (Transmettre un jour, apprendre toujours)

B. CASTANEDO présente également le travail effectué par le groupe dédié au Club du 21^{ème} siècle.

➤ Veille dématérialisée :

- Envoi trimestriel (newsletter FFR ?)
- Documents ressources sur les thématiques du Club du 21^{ème} siècle
- Une veille d'informations nationales sur les thématiques du Club du 21^{ème} siècle
- Actualités : webinaire, MOOC, veille juridique, infos
- Ressources/outils : carte QPV/ZRR, liste de contacts (collectivité territoriale, ville...)
- Partage de bonnes pratiques, « lumière sur... »
- Veille mensuelle à destination des Territoires :
- Alimenter un calendrier sur les appels à projets... (avec Côté Dirigeants)

➤ Adhésion à la CRESS par les Ligues :

Une adhésion à la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) doit permettre de :

Intégrer un réseau d'acteurs et de compétences sur le territoire grâce à une adhésion de 1500 € par an. Être accompagné sur les financements, l'emploi, les RH, les financements européens...

Flécher les financements et permettre de mettre en relation la Ligue, porteuse d'un projet d'insertion par le rugby par exemple, avec des acteurs sur le territoire, au sein d'un consortium pour porter le projet.

Être accompagné et conseillé dans l'engagement bénévole.

Valoriser la Ligue au sein de son territoire régional.

○ Label sociétal Club

Dans la continuité des engagements de Bernard Laporte et du Projet Fédéral découlant, la Fédération Française de Rugby s'engage dans le développement d'un Rugby partout et pour tous ainsi que la construction du club de demain.

Un club de rugby est un lieu d'échanges, d'écoute, d'inclusion, de partage et créateurs de liens entre les individus et les générations. De nombreux clubs s'engagent dans cette philosophie sans être réellement mis en avant.

De cela découle le Label Club Engagé. Il a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens.

L. PACHOUD présente, conjointement avec le DTN ce projet de Label Club engagé avec différents objectifs

- Ce label sociétal permet d'identifier les actions de terrain.
- Une fois identifiées, accompagner les acteurs pour pérenniser et/ou faire progresser les actions mises en place.
- Faire écho à l'action et au club sur son engagement auprès de ses institutions, partenaires internes et externes.

Le lancement est prévu pour le 1^{er} janvier 2022 avec une date limite des dépôts de dossiers au 1^{er} mars et procédure qui aboutira à l'attribution de labels pour une durée de 3 ans au mois de mai 2022.

Le retroplanning est le suivant :

- Saison 2021/2022 : Validation Label + Envoi Kit Com
- Saison 2022/2023 : Visite de contrôle
- Saison 2023/2024 : Renouvellement Label

Le Comité Directeur approuve la mise en place de ce Label à l'unanimité.

○ **Projet scolarité**

S. CARREZ rappelle en introduction qu'ECOL'OVALE a pour plan d'actions d'impulser une nouvelle forme de collaboration avec l'Education nationale et fédérer l'ensemble des actions déployées de l'école maternelle à l'université, au sein de l'enseignement agricole et dans le monde de l'apprentissage.

La commission Rugby Scolaire (dont la composition est rappelée par l'écu) a pour objectifs :

- Etablir un projet d'actions France 2023 avec pour finalité la Coupe du Monde 2023 et les JOP 2024
- Faire du rugby une activité support d'enseignement capable de répondre aux attentes de l'EN (programmes – socle commun)
- Construire un projet autour de la formation des enseignants.

Les actions pour la saison 21/22 sont les suivantes :

- Présentation de la politique fédérale aux Ministres, aux recteurs et aux directeurs de DRAJES dans le cadre de FRA-ARG ;
- Organisation des 4 séminaires de 3j avec l'UNSS, USEP, UGSEL et ANDSA ;
- Présentation de la politique fédérale aux présidents de comités départementaux et aux CPD EPS ;
- Dotation de ballons pour tous les licenciés M8 de la saison 2021-2022 dans le cadre du dispositif 30 min d'activité physique quotidienne ;
- Productions de contenus de formation à destination des enseignants (magistère, canopé, site de l'entraîneur) ;
- Participation aux dispositifs Carte passerelle et Pass'sport, Référencement des clubs sur la plateforme "Mon club près de chez moi".

Avec différents outils :

- Conventions (Ministère de l'Education nationale / Ministère des sports / Ministère de l'agriculture) ;
- Projet scolaire ;
- Livret Ecol'Ovale ;
- Site de l'éducateur et de l'entraîneur ;
- Tableau synthèse relation FFR-EN ;
- Fiche mission référent rugby scolaire.

S. CARREZ présente enfin le calendrier des actions scolaires de la saison.

- Parcours de formation du dirigeant

L. BONNET présente les actions du groupe de Travail INEF avec le parcours de formation du dirigeant.

Lancement d'un questionnaire pour recenser les besoins sur les Ligues et CD :

- Définition des objectifs de chaque thème et identification des prestataires
- Déroulé de la formation
- Déploiement du parcours de formation des dirigeants

L'élue rappelle plusieurs éléments concernant le parcours de formation dédié au dirigeants bénévoles.

- Objectif d'accompagner la reprise de l'activité : avec le soutien de la GMF et dans un souci d'accompagner les clubs pour rebondir dans ce contexte de crise. L'INEF propose un parcours de formations dédié aux dirigeants bénévoles.
- « Blended Learning » : pour répondre aux problématiques de disponibilité ou de lien social. L'INEF propose un parcours de formations hybride combinant :
 - De la formation en présentiel, pour permettre l'échange entre les dirigeants et mêler la théorie et la pratique.
 - De la formation en ligne, à travers des mooc pour toucher le plus grand nombre, dont les territoires ultramarins.
- En collaboration avec les IREF : Un questionnaire a été envoyé aux Ligues afin de savoir si elles étaient intéressées et en capacité d'accueillir les formations en présentiel.
- Une offre financée : L'INEF prendra à sa charge les frais liés à la formation (Dans la limite de 1600 € par session de formation). Pour des raisons pédagogiques le nombre de stagiaires est limité à 15.

Au total ce sont :

- 108 sessions de formation menées sur le territoire métropolitain
- 1620 dirigeants bénévoles formés en présentiel
- 43000 dirigeants bénévoles pourraient bénéficier des Mooc

Les thèmes identifiés pour le parcours du dirigeant sont les suivants :

- En présentiel :
 - Manager ses ressources humaines bénévoles/salariés
 - Responsabilité du dirigeant
 - Communiquer à travers les réseaux sociaux
 - Les bases de la méthodologie de projet
- A distance :
 - Compréhension du mouvement sportif
 - Fidéliser les bénévoles
 - Ressources financières d'une association

Le groupe de travail dédié établit également un plan de formation pour les Ligues et CD. Lancement également d'un questionnaire pour recenser les besoins.

- Commission Jeunes

H. MONDINO présente conjointement avec P. BUISSON la création d'une Commission « Jeunes ». Cette Commission, au sein de la Territorialité, aura pour objectifs de :

- Accueillir un panel de jeunes issu des Ligues et représentatif de la catégorie d'âge.
- Recenser les besoins des Jeunes en matière de pratique.
- Être force de proposition en matière de pratique.
- Bâtir la transformation en lien avec ces besoins.
- Uniformiser et coordonner les actions « Jeunes » au sein des Ligues.
- Être transversale au sein de la FFR : avec les Compétitions, le Rugby fédéral, la Territorialité et la DTN.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

- Plan d'actions Territorialité

H. MONDINO fait part des actions menées par le groupe de travail « Territoires » :

- Coordonner et accompagner la réalisation de schémas directeurs d'équipements régionaux
 - Réalisation des schémas directeurs sur la base de la méthodologie déjà proposée par la Direction de la Territorialité.
 - Questionner les clubs sur l'usage de leurs équipements :
 - Formulaire aux clubs sur utilisation des équipements
 - Clubs : service des sports (données rugby) et autres
 - Nécessité de se doter d'un géomaticien pour l'Observatoire
 - Rôle pédagogique des CD pour expliquer et accompagner la démarche
 - Récompenser les clubs qui répondent (Protection de poteaux France 2023)
- Mettre en place une réflexion sur le développement durable au sein de nos clubs :
 - Equipements
 - Faciliter et accueillir les collectivités territoriales dans les énergies renouvelables au travers des offres Ligues
 - Calculer la consommation par équipement au travers de panneaux d'affichage (investissement ou partenaire, finances à trouver)
 - Transports
 - Généralisation de fiches Crédit d'Impôt comme moyen de co-voiturage
 - Alimentation :
 - Circuit court pour les goûters EDR
 - Circuit court pour les événements
 - Déchet :
 - Tri sélectif lors des événements
 - Tri sélectif dans les équipements
 - Sensibilisation des adhérents
- Conventionnement FFR Ligue

H. MONDINO propose au Comité Directeur de faire évoluer la convention FFR/Ligue sur les points suivants :

- Passage d'un conventionnement pluriannuel à un conventionnement annuel, avec définition des montants de subventionnement recalculés chaque année.
- Figer jusqu'à la fin du mandat les modalités de financement (modalités de calcul ci-après).
- Présentation en présentiel des résultats du POS.
- Mise en place d'un point d'étape en présentiel pour régulation et évolution en février.
- Ajout d'un engagement pour les Ligues : Rechercher des co-financeurs pour les mises en œuvre des actions du POS de la Ligue.

Modalités de calcul retenues par le Haut-Conseil des Territoires :

- Subvention Socle : 70% du montant total maximum de l'année N-1
- Subvention Spécificités : répartition du reste de l'enveloppe sur la base des critères suivants :
 - Part de la subvention maximum N-1.
 - Part du nombre de licences féminines au 30/06/N-1.
 - Part du nombre de licences EDR au 30/06/N-1.
 - Part de la superficie du territoire régionale.
 - Part du taux de licenciation pour 10 000 habitants (population légale INSEE en 2018 et nombre de licenciés total au 30/06/N-1).

La Convention est approuvée par le Comité Directeur à l'unanimité.

- Conventionnement FFR Ligue CD

H. MONDINO présente également une convention FFR/Ligues/CD sur les points suivants :

- Mise en place d'une convention pluriannuelle pour les saisons 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.
- Définition des actions « incontournables » d'un Comité départemental :
 - Accompagner la création et le développement des clubs – Être un centre de ressources pour les clubs
 - Mettre en œuvre les actions Ecol'Ovale
 - Mettre en œuvre les actions Ecole de Rugby
- Une aide financière FFR au Comité départemental composé de 3 parties :
 - Une part « socle » de 5 625€.
 - Une part « scolaire » de 1 500€.
 - Une part « spécificités » calculée sur la base de 6 critères.

Il précise le mode de calcul de la part « spécificités » et les évolutions des parts « scolaire » et « spécificités ».

Le Comité Directeur approuve cette convention à l'unanimité.

4. Trésorerie

- Arrêté des comptes 2020/2021

Le Trésorier Général présente en détails l'arrêté des comptes 20/21.

Il rappelle les principaux faits marquants de la saison :

- Impact crise Covid
 - Matches joués à huis clos
 - Interruption, sauf exception, des compétitions en Octobre 2020 (saison quasi blanche).
 - Mise en place des différentes dispositions Covid
 - Mise en œuvre plan de relance
 - Report du match France/Irlande du T6N 20 (Mise en œuvre assurance annulation)
 - Annulation HSBC Sevens
- Autres
 - 2ième place au T6N
 - Première mise en œuvre de la RIF
 - Intégration au bilan de l'engagement hors bilan relatif aux pensions et retraites.

Tenant compte de ces faits marquants, le résultat s'établit à -3,861M€ :

Recettes : 95,9M€

Dépenses : 99,8 M€

Le Trésorier présente ensuite

- une analyse globale direction par direction
- Les produits et charges d'exploitation
- Un comparatif résultat / Budget Voté en AG / Budget révisé de novembre 2020
- L'impact du plan de relance
- Le bilan au 30 Juin 2021 (Actif et passif)
- Les investissements
- Un point sur les assurances

Au vu des conditions dans lesquelles l'exercice 2020/2021 s'est déroulé le résultat de celui-ci peut être qualifié de (très) robuste.

Il est très sensiblement meilleur que le résultat du budget voté lors de l'AG de juillet 2021 (-3,86M€/-5,63M€) d'une part et que le résultat de ce même budget après actualisation pour cause Covid (-3,86M€/-9,63M€) d'autre part.

L'objectif affiché lors de la re-prévision budgétaire de ne pas franchir à la baisse le seuil des 25M€ est largement atteint et nous pouvons nous en féliciter.

Il consacre en quelque sorte la solidité financière de la FFR

Ce résultat est d'autant meilleur qu'il intègre la mise en œuvre du plan de relance au montant cumulé voisin de 30M€ dont le principal effet est d'avoir créé au bénéfice des structures infra FFR (clubs, ligues) des conditions financières (très) favorables leur permettant d'affronter l'après-covid avec davantage de

sérénité.

Enfin ce résultat démontre, s'il le fallait, la résilience dont a fait preuve la FFR tout au long de cet exercice 2020/2021 si particulier.

L'arrêté des comptes 2020/2021 est approuvé à la majorité par le Comité Directeur. (7 ABSTENTION)

5. France 2023

Le point est reporté à la demande de Claude ATCHER.

6. Informations

1. Commission de Régulation des Agents Sportifs - Désignation d'un membre par la LNR

MP. PAGES informe le Comité Directeur de la démission de M. Denys AUDOUARD, membre de la Commission de Régulation des Agents sportifs, désigné par la LNR en raison de ses compétences dans les domaines comptable et financier, et de son remplacement par M. Stéphane GIRARD.

2. Présentation de l'action de la commission qualification des enceintes sportives

Le point est reporté à un Comité Directeur ultérieur.

7. Questions diverses :

a) RIF

JM LHERMET demande si la LNR peut apporter lors d'une prochaine réunion des clarifications sur la RIF et notamment les montants versés.

b) Rugby à 12 (Marion KELLIN)

Il revient sur un projet de Rugby à 12, évoqué ces derniers temps. Les protagonistes initiateurs de ce projet n'ont à ce jour pas été reçus par World Rugby. La FFR et la LNR, via un courrier, se sont prononcées en défaveur de ce projet.

c) FFSE (Florian GRILL)

Une proposition de convention va être proposée à la FFSE très prochainement.

d) Rugby fauteuil : Jean-Claude SKRELA questionne le CD sur le renoncement de l'intégration du Rugby Fauteuil

Le Directeur Général fait un rappel concernant ce dossier. Tous les 4 ans, la fédération doit demander le renouvellement de la délégation auprès du ministère des sports pour l'autoriser à organiser la pratique sur le territoire.

Ce dossier, qui devait être déposé avant le 30 septembre, a été produit et remis dans les temps au ministère, lequel a confirmé sa complétude.

L'intégration de l'Handisport demeurerait à compléter par un plan d'actions et le descriptif des compétitions nationales et internationales. Se pose de nombreuses questions sur l'opportunité de son intégration, de concert avec la FFSH. L'accessibilité des équipements doit faire l'objet d'un plan d'investissement importante. La FFR n'est pas encore prête à l'accueil de ces nouveaux licenciés.

La séance est levée à 13h10 par le Président